

M. Fane: Alors, monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'invoque la question de privilège parce que la réponse que le ministre a donnée hier à ma question a décemment induit en erreur la Chambre et toute personne qui reçoit des renseignements sur ce qui se passe en cette enceinte. J'ai demandé au ministre:

...à quel moment au juste et en quels termes le comité permanent des affaires des anciens combattants a recommandé que les hôpitaux d'anciens combattants soient pris en charge par d'autres autorités?

Voici la réponse que m'a fournie le ministre:

Le comité a recommandé que si jamais un transfert devait avoir lieu, les associations d'anciens combattants soient consultées.

Monsieur l'Orateur, je me reporte maintenant au rapport du comité des affaires des anciens combattants. On le trouvera dans les *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule n° 13 du mardi 10 décembre 1963.

Le comité n'ignore pas qu'on en est arrivé au point où il faudra prendre une décision au sujet des services de traitement, tant en ce qui concerne la responsabilité que l'administration. Le comité recommande qu'avant d'effectuer des changements quelconques, on consulte abondamment les organismes d'anciens combattants.

Je me rends parfaitement compte que la réunion à laquelle le ministre a assisté hier et au sujet de laquelle il a donné aujourd'hui un certain compte rendu, appliquait cette recommandation; mais la réponse du ministre est inexacte, si l'on s'en rapporte au rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, voici peut-être un exemple excellent de ce qui arrive quand on cherche à répondre à une question sans avoir reçu de préavis.

Une voix: Quand on ne sait pas de quoi il retourne.

L'hon. M. Teillet: Je crois avoir interprété correctement la recommandation. Il s'agissait d'une interprétation; je n'avais pas le texte sous les yeux. Si j'ai induit en erreur mon honorable ami, je m'en excuse. Cependant, s'il veut bien lire de nouveau la réponse, il se rendra compte, je crois, qu'elle était une interprétation assez rigoureuse de la recommandation.

(Plus tard)

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires des anciens combattants ceci: peut-il indiquer à la Chambre combien il y aura de lits disponibles et ce qu'on a l'intention de faire au sujet des anciens combattants atteints de maladies chroniques? Y a-t-il quelque proposition voulant qu'on les loge dans

des maisons de repos? Sinon qu'advientra-t-il de ces anciens combattants? Voici ma seconde question: dans les régions démunies d'hôpitaux pour anciens combattants, que se propose-t-on de faire pour les anciens combattants qui tomberont malades et qui étaient naguère acheminés vers les grands centres pour y être soignés? Leurs noms seront-ils inscrits sur les listes d'attente de ces hôpitaux qui, dans bien des cas, sont fort longues?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je proposerais au ministre de considérer la question comme un préavis.

DEMANDE D'EXTENSION DES ALLOCATIONS AUX ENFANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. En raison de l'annonce qui a été faite voulant que les allocations familiales soient étendues aux enfants de 16 et 17 ans, le ministre a-t-il l'intention, en vertu de la charte des anciens combattants, d'annoncer une mesure semblable en faveur des enfants de cette catégorie d'âges?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Puis-je prendre cette question comme préavis?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—INTERPELLATION RELATIVE À LA FORCE CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): A titre d'Irlandais, j'aimerais adresser une question à l'un de mes compatriotes, l'honorable et docte secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sachant que le ministre et le gouvernement s'intéressent à juste titre à la participation accrue de l'ONU aux opérations qui se déroulent à Chypre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de dire si d'autres membres des Nations Unies prendront part à cette importante mission visant le maintien de la paix? Peut-il faire une déclaration concernant tout autre aspect du rôle que l'ONU joue à cet égard?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Aucun pays, sauf ceux qui ont déjà été mentionnés, n'a signifié son intention d'envoyer des effectifs à la force de maintien de la paix, mais on n'en poursuit pas moins les efforts dans ce sens.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le Canada essaie-t-il de convaincre des pays amis de participer à la force, ou est-ce le secrétaire général qui fait les démarches nécessaires?